

218C1416
FR0000054694-OP013-A02

7 août 2018

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

NATUREX

(Euronext Paris)

1. Le 7 août 2018, BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société anonyme de droit suisse Givaudan visant les actions de la société NATUREX **sera réouverte du 8 août au 3 septembre 2018 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé¹ qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société, l'initiateur détient 9 358 019 actions NATUREX représentant 10 416 835 droits de vote, soit 97,24% du capital et au moins 93,85% des droits de vote de la société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **135 € par action** (i) la totalité des 261 000 actions NATUREX existantes non détenues par lui³, représentant 2,76% du capital de cette société, ainsi que (ii) la totalité des 350 actions⁴ nouvelles NATUREX susceptibles d'être émises à raison de l'exercice d'options de souscription attribuées par la société.

2. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Cf. D&I 218C1407 du 6 août 2018.

² Sur la base d'un capital composé de 9 623 656 actions représentant au plus 11 099 141 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ A l'exclusion des 4 637 actions autodétenues par la société NATUREX que cette dernière n'apportera pas à l'offre.

⁴ Il s'agit des actions du « plan n°16 » de la société NATUREX. Il est rappelé que les 9 000 actions nouvelles NATUREX susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des autres options de souscription d'actions existantes (« plan n°17 ») ne sont pas visées par l'offre dans la mesure où, en cas d'exercice, lesdites actions NATUREX seraient juridiquement et techniquement inaccessibles. En outre, tous les titulaires des options de souscription du plan n°17 ont conclu avec l'initiateur un contrat de liquidité (cf. notamment D&I 218C1123 du 26 juin 2018).